

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 200.3000



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 331

Budget pour l'année 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement communal du Conseil communal du 26 septembre 2005, la Municipalité a l'honneur de présenter et soumettre à votre Conseil pour approbation le budget pour l'année 2014, adopté par la Municipalité.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Considérations générales

Péréquation 2012

Le Département de l'intérieur a validé le 30 août 2013 les résultats définitifs liés aux décomptes de la Péréquation 2012, ceci conformément à l'article 12 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) d 15 juin 2010.

Les principaux éléments sont les suivants :

- Le taux d'imposition 2012 moyen est de 68.68% (moyenne de toutes les communes) ;
- La facture sociale 2012 se monte à CHF 579'855'200.-. Ce montant tient compte des éléments négociés dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les communes (abandon des points d'impôt et diminution supplémentaire de MCHF 10 de la DRPT). Un surplus de KCHF 70 sera à la charge de l'exercice 2013 ;
- La facture policière 2012 : un montant de CHF 58'700'300.- est mis à charge des communes. → pas de surprise sur les acomptes.

Budget 2014

Malgré la conjoncture incertaine, la commune de Saint-Saphorin table sur une stabilité financière en 2014. Sur une enveloppe globale de CHF 2,6 mios, le déficit communal

projeté est inférieur à celui du budget 2013. La marge d'autofinancement, qui se calcule en déduisant du total des charges et des revenus, les amortissements, les attributions et prélèvements sur les fonds de réserve, s'élève quant à elle à KCHF 648'341.-.

Tout en restant rigoureuse et prudente en matière de gestion des dépenses, la Municipalité entend augmenter ses dépenses publiques, notamment pour les mises en conformité du réseau d'eau et des routes.

Pour réaliser un projet de budget rigoureux et réaliste, la Municipalité a une nouvelle fois appliqué le principe de rigueur et a limité l'enveloppe globale des dépenses de biens.

Le total des charges prévues s'élève à CHF 2'648'094.-, ce qui représente une hausse de 4.6% (CHF 116'704) par rapport au budget 2013.

Administration générale

La charge de travail demeure en augmentation, en lien avec la tendance affirmée à l'élévation du niveau d'exigences et d'attentes de toutes les entités. La Municipalité a dès lors décidé d'augmenter ses ressources au secrétariat de 10% et d'investir dans le perfectionnement professionnel de ses employées.

C'est également le cas pour les Municipaux, qui sont fortement sollicités par la complexité croissante des dossiers, par l'environnement politique en général ou par le niveau de plus en plus élevé des attentes des citoyens.

En ce qui concerne les aides et les subventions, le budget 2014 prévoit une enveloppe globale de CHF 20'000.-, légèrement en baisse par rapport au budget de l'année précédente. La Municipalité maintient son soutien aux associations et aux sociétés locales.

Remarques

11.301	Traitement des employés communaux Augmentation des ressources	Budget 2014 Budget 2013	205'000 198'000
11.309	Cours perfectionnement/prestations OFISA Perfectionnement professionnel des ressources.	Budget 2014 Budget 2013	6'000 2'000
11.311	Mobilier, machines de bureau et logiciels Achat d'un portable et remplacement d'un pc au secrétariat.	Budget 2014 Budget 2013	7'000 20'000
11.3110	Archivage Création d'un nouveau compte pour les travaux d'archivage entrepris dans le cadre de la fusion	Budget 2014 Budget 2013	14'000 0
11.31930	Contribution Lavaux Patrimoine mondial LPm Nouveau compte suite à la création de la nouvelle association LPm (42.3526 - CIL).	Budget 2014 Budget 2013	9'500 0

Finances

Sur la base notamment des informations communiquées par l'administration cantonale des impôts, la commune évalue les recettes liées aux impôts à un peu plus de 1,4 mios, représentant une augmentation de 21.6% par rapport au budget 2013.

Cette estimation se veut prudente.

Il est noté que les projections ont été calculées par l'Etat sur la base d'une population de 339 habitants, alors qu'elle est aujourd'hui estimée à 370 habitants.

L'introduction de la taxe au sac dès l'année prochaine va générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 2 points d'impôt. Cependant, les coûts induits demeurent inconnus.

Rappelons, ci-après, le système de péréquation, entré en vigueur en 2011.

La facture sociale est payée :

- Sur la base de la valeur du point d'impôt ;
- Par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles (droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers et impôt sur les successions) et sur l'impôt des frontaliers ;
- Par un prélèvement progressif basé sur la capacité financière des communes excédant la moyenne de l'ensemble de celles-ci.

La redistribution du fonds de péréquation s'appuie sur les trois axes suivants :

- Couche population : attribution d'un montant en francs par habitant selon la population ;
- Couche de solidarité: compensation, pour les communes financièrement faibles, d'une part de la différence entre leur capacité financière par habitant et la moyenne cantonale ;
- Couche liée aux dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : pour la période 2011 à 2018, le taux de prise en charge est fixé au maximum à 75% desdites dépenses.

Domaines et bâtiments

Un investissement important sera effectué ces prochaines années pour les travaux d'entretien du patrimoine et des domaines. La Municipalité désire y intégrer des mesures énergétiques et de durabilité.

Le compte vigne demeure déficitaire, malgré les efforts consentis. La solution trouvée avec l'acheteur d'une partie de la Grand-Vigne garantira un équilibre à long terme.

Remarques

33.3142	Réfections murs de vigne et divers	Budget 2014	6'000
	Réfection d'un mur et adaptation d'une rampe.	Budget 2013	0
351.318	Assurances	Budget 2014	8'500
	Adaptation de la prime suite à la nouvelle taxation des bâtiments.	Budget 2013	7'500

Travaux

La Municipalité a décidé de planifier des travaux d'entretien des routes et chemins communaux sur les prochaines années. Elle entreprendra notamment en 2014 la réfection de l'escalier du Pâquis ainsi que le sentier des Riettes.

La Municipalité a décidé de ne pas apporter de modification au budget suite à la mise en place de la taxe au sac et réfléchit à un système équitable de rétrocessions éventuelles de la taxe forfaitaire.

Dans le but de poursuivre la mise à profit de l'étude élaborée dans le cadre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées), la Municipalité a prévu des travaux de mise en séparatif au chemin de Mont-de-Plan.

Remarques

42.3526	Commission intercommunale de Lavaux CIL	Budget 2014	3'000
	Création d'un nouveau compte 11.31930 - Lavaux Patrimoine mondial.	Budget 2013	9'000
43.351	Port + bains	Budget 2014	12'500
	Suppression des graffitis et réfection d'un mur aux Bains Reymond.	Budget 2013	2'000
	Remplacement de la bouée et réfection de la barrière de la Lisette.		
44.3148	Entretien jardin de la Cure	Budget 2014	2'500
	Réfection d'un mur amont.	Budget 2013	1'000

46.3144	Entretien sacs de route et divers Réévaluation selon les chiffres effectifs.	Budget 2014	20'000
		Budget 2013	10'000

Instruction publique et cultes

Le Conseil intercommunal de l'entente intercommunale de l'établissement scolaire de Puidoux-Chexbres a approuvé le budget des écoles.

La réorganisation scolaire engendre des coûts importants, à savoir la construction d'un nouveau bâtiment, et porte le déficit à près de CHF 2,3 mios, contre CHF 1,9 mios au budget 2013. Le coût de l'élève passe ainsi de CHF 2'962.75 à CHF 3'401.05 pour 2014.

La Municipalité prévoit, à long terme, la réfection intérieure du temple, en complément des travaux entrepris en 2013.

Remarques

51.352	Participation cercle scolaire Adaptation selon les comptes scolaires liés à la construction du futur établissement secondaire (déménagements des classes, mobilier des porta cabines, déménagements, travaux annexes)	Budget 2014	163'800
		Budget 2013	130'000

Sécurité publique

L'organisation de l'APOL a atteint son rythme de croisière et le budget de l'association, de près de CHF 7 mios, reste stable pour 2014.

Le coût du SDIS est réduit suite à la fusion des SDIS de Forestay et de Gourze.

La contribution à la l'ORPCi Lavaux est stable.

Sécurité sociale

Il est rappelé que la quasi-totalité des charges et revenus de ce chapitre sont liées à des règles de financement et de répartition indépendantes de la volonté municipale.

Il est relevé que, comme indiqué au chapitre des finances, compte tenu de l'hypothèse du nombre d'habitant, la facture sociale n'est pas en adéquation avec la réalité.

L'effet du protocole d'accord pour la prise en charge des frais administratifs de l'AVASAD par l'Etat a pour effet une diminution de charge importante.

Remarques

71.365	AVASAD Effet du protocole d'accord (accord canton/communes).	Budget 2014	27'900
		Budget 2013	40'000
72.351	Facture sociale Compte tenu de l'évolution du nombre d'habitants, la facture n'est pas en adéquation.	Budget 2014	642'274
		Budget 2013	554'673

Services industriels

La Municipalité prévoit d'injecter environ CHF 200'000.- dans la mise en conformité du réseau d'eau.

Afin de réduire les charges énergétiques, la Municipalité entreprend le remplacement progressif des ampoules à mercure de l'éclairage public par des modèles plus économiques.

Une grande partie des compteurs d'eau est très ancienne et doit être remplacée.

Remarques

81.314	Entretien du réseau d'eau Remplacement de compteurs anciens.	Budget 2014 Budget 2013	25'000 7'000
82.3141	Travaux électriques divers Remplacement d'une partie des ampoules au mercure.	Budget 2014 Budget 2013	16'000 500

Investissements

Au chapitre des investissements, la Municipalité a pour objectif de mieux planifier les travaux d'entretien et de rénovation.

Conclusions

En conclusion, la Municipalité se réjouit de constater une certaine stabilisation des tendances, voire une légère amélioration, bien que le budget soit malheureusement toujours déficitaire.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le présent préavis
- oui le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'approuver le budget communal pour 2014 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :

LA SECRETAIRE :

G. Vallélian

L. Chochard

Municipal à disposition de la commission : M. Mauro Contardo